

Frais du contrat d'assurance vie*	
Nom du contrat	INTENCIAL LIBERALYS VIE
Distributeur	Réseau INTENCIAL
Type du contrat	Contrat d'assurance vie individuel libellé en euros et/ou en unités de compte
Montant minimal de versement initial	1 000 euros en Gestion libre/Gestion déléguée 500 euros en cas de mise en place de VP 5000 euros en Gestion pilotée
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros APICIL EURO GARANTI	1% maximum
Support fonds euros APICIL EUROFLEX	2% maximum
Support unités de compte	1% maximum
Gestion pilotée ou standardisée	+ 1% maximum supplémentaire sur frais UC
Gestion déléguée	+ 0,90% maximum supplémentaire sur frais UC
Gestion Libre Smart	+ 0,80% maximum supplémentaire sur frais UC
Gestion déléguée Smart	+1,70% maximum supplémentaire sur frais UC
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre - Gestion déléguée	
Fonds actions**(moyenne)	2,16%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
Fonds obligations (moyenne)	1,37%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,42%
Fonds immobiliers****(moyenne)	2,55%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,67%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,20%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
Mode de gestion libre smart & déléguée smart (moyenne)	1,45%
Dont taux de rétrocession de commission***	NA
2/ Mode de gestion pilotée ou standardisée	
Mode de gestion pilotée (moyenne)	2,07 %
Dont taux de rétrocession de commission***	0,71%
Autres frais annuels	
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	N/A
frais forfaitaires	N/A
frais proportionnels	N/A
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,50% maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage proportionnels ou forfaitaires	15 euros + 0,80%. Excepté arbitrages du support APICIL EuroFlex vers le support APICIL Euro Garanti : 2%
Nombre d'arbitrage gratuit par an	1er arbitrage gratuit, excepté arbitrages du support APICIL EuroFlex vers le support APICIL Euro Garanti
Frais de transfert sortant vers un autre produit	N/A
Frais sur les versements de rente	N/A
Frais de rachat	Frais de rachat : 0% En cas de désinvestissement par rachat total sur les supports FCPR au cours des cinq (5) premières années qui suivent l'investissement sur le support : 5%. A l'issue d'une période de dix (10) ans à compter de la date d'effet du contrat : 0%
Assureur : APICIL Epargne Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, entreprise régie par le Code des assurances au capital de 14 684 625 €, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 440 839 942. Siège social : 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon.	
NA : non applicable *= le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au derniers exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau. **= la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement(FCPR,FPCI,FPS) et les titres vifs. ***= part des frais reversés au profit du distributeur et de l'Assureur au cours du dernier exercice clos. ****=la catégorie "fonds immobiliers" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.	